

## Nicolas Hulot veut « se battre, mais pas contre Eva Joly »

Le soir de l'ouverture du second tour de la primaire écologiste, les deux candidats ont affiché leur unité, lors d'un meeting jeudi à Grenoble

Grenoble  
Correspondant

Pass une seule fois, ils n'ont cherché à se contredire, menant ce « mano à mano », un débat qui n'en fut finalement pas un, les mâchoires desserrées et le verbe chaleureux. Aux antipodes des piques qui ont nourri la précédente confrontation. Au lendemain des résultats du premier tour de la primaire écologiste, Eva Joly (49,75 % des voix) et Nicolas Hulot (40,22 %) ont affiché leurs points communs et leur désir d'unité, jeudi 30 juin, à Grenoble avant le début du vote du second tour.

« Il était temps de sortir de cette comédie, de mettre fin aux fausses divergences. Tout a été factice dans ces primaires », a commenté Nicolas Hulot au terme d'un échange qui aura duré près de quatre-vingt-dix minutes. L'ancien animateur de télévision a voulu couper court aux rumeurs sur son intention de quitter le navire à l'issue du premier tour. « Je pense toujours être le mieux placé pour porter le projet écologiste, mais il ne faut pas ignorer les résultats du premier tour. Je suis là pour me battre, mais pas contre Eva », a-t-il souligné.

Pour lui, quelle que soit l'issue du scrutin, il souhaite « accompagner le mouvement jusqu'au bout en apportant sa complémentarité ». Il est cependant apparu tendu devant une situation aussi inopinée qu'inconfortable pour cet ancien favori.

Nucléaire, déchets, entreprises, fiscalité, situation financière de la

Grèce : les deux adversaires ont joué le jeu en s'efforçant l'un comme l'autre de jeter les bases d'une future collaboration. « Il est très important que Nicolas et moi portions ensemble les idées écologistes. Ce serait une victoire pour la gauche », a insisté l'ex-juge, s'affirmant un peu plus encore dans son rôle de chef de file.

### « D'accord avec Nicolas »

« Je suis tout à fait d'accord avec Nicolas », a-t-elle une nouvelle fois commenté lorsque M. Hulot s'est ému de la nomination à la tête du Fonds monétaire international (FMI) de Christine Lagarde à la place d'un représentant « d'un pays du sud ». « Il est choquant que le gouvernement l'ait proposée alors qu'elle est l'auteur, avec l'affaire Tapie, de l'un des arbitrages financiers les plus scandaleux de ces dernières années », a déploré M<sup>me</sup> Joly. « Nous sommes d'accord sur beaucoup de choses et c'est bien de l'entendre », a alors ponctué Nicolas Hulot.

Questionnés sur « l'éco-compatibilité » des adversaires pour 2012, les deux aspirants candidats ont pointé les différences qui les séparent encore du PS et du Front de Gauche. Quant aux centristes, « c'est à eux de devenir écologistes et non aux écologistes de devenir centristes », a insisté M<sup>me</sup> Joly.

Lorsque Nicolas Hulot a rappelé « qu'un bout de chemin avec la droite classique était clairement impossible », Eva Joly a ajouté qu'il fallait distinguer « les électeurs des partisans » : « L'objectif de cette cam-

pagne, c'est de débarrasser les Français de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement. C'est combattre une politique injuste, basée sur le bling-bling et le mensonge. »

À l'issue du débat, des acclamations « Eva, présidente » fusent. Sa victoire paraît en effet quasi-certaine, les deux autres candidats s'étant clairement démarqués de l'écologie de M. Hulot.

Martine Aubry ne s'y est pas trompée qui a passé, dès mercredi soir après l'annonce du résultat du premier tour, un coup de fil à Eva Joly pour la féliciter. Une vraie satisfaction pour celle qu'on avait un peu vite éliminée. L'objectif de la députée européenne est désormais de faire le plus beau score possible pour montrer qu'elle peut rassembler tous les écologistes. ■

Benoît Pavan  
avec Sylvia Zappi (à Paris)



## Le chef de l'Etat violemment agrippé

LE PRÉSIDENT de la République Nicolas Sarkozy s'est fait attraper par le col, jeudi 30 juin, à Brax (Lot-et-Garonne), près d'Agen, par un homme d'une trentaine d'années qui a été rapidement maîtrisé puis placé en garde à vue. L'Elysée a fait savoir que M. Sarkozy ne déposera pas plainte. C'est la première fois que le

chef de l'Etat est physiquement pris à partie lors d'un déplacement public. La sécurité du président de la République a été réorganisée en 2008 : elle est assurée par les policiers d'élite, membres du RAID ou de l'anti-gang, avec à leur tête un homme de confiance du chef de l'Etat. — (AFP) ■

## Le socialiste Jean-Paul Huchon pourrait échapper à une peine d'inéligibilité

Le non-remboursement des comptes du patron de l'Ile-de-France a été requis, le 1<sup>er</sup> juillet

Jean-Paul Huchon pourrait rester président du conseil régional d'Ile-de-France. Si le Conseil d'Etat suit les conclusions du rapporteur public, Edouard Geffray, rendues vendredi 1<sup>er</sup> juillet, l'élu socialiste devrait échapper à l'inéligibilité, menace qui pesait sur lui depuis décembre 2010. Il pourrait néanmoins être condamné à rembourser 1,6 million d'euros à l'Etat.

Six mois d'une bataille juridico-politique acharnée auront peut-être permis à M. Huchon de conserver son mandat. Le patron de la région devrait ainsi son salut électoral à une réforme votée sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

Au lendemain de sa réélection, en mars 2010, M. Huchon a fait l'objet d'un recours d'un militant UMP, Paul Midy, estimant qu'il aurait dû intégrer dans ses dépenses électorales deux campagnes d'affichage, l'une sur la politique des transports, l'autre sur l'emploi. Les deux opérations avaient coûté au total 1,5 million d'euros.

En décembre, le rapporteur public du Conseil d'Etat, M. Geffray avait considéré que ces campagnes auraient dû être comptabilisées dans ses dépenses électorales. Cette commission rendant ses comptes irréguliers, M. Huchon devait être déclaré inéligible, avait alors conclu M. Geffray.

Le président du conseil régional avait alors dénoncé « un assassinat politique ». Son avocat, M<sup>me</sup> Frédéric Thiriez avait introduit une question prioritaire de constitutionnalité sur l'automatisme de l'inéligibilité, rejetée par le Conseil constitutionnel, en avril.

Il revenait au Conseil d'Etat le

soin de trancher. Depuis, une nouvelle loi sur la transparence financière de la vie politique, portée par les parlementaires UMP, a été promulguée le 14 avril : elle assouplit le régime des sanctions en matière électorale. Pour prononcer l'inéligibilité, le juge doit désormais établir qu'il y a eu « volontairement une fraude ou manquement d'une particulière gravité » aux règles de financement.

### Conclusions modifiées

C'est sur cette base que le rapporteur public a changé ses conclusions. Considérant que M. Huchon n'avait pas commis d'infraction de « manquement grave », il n'a pas demandé, vendredi, l'inéligibilité. En revanche, il a estimé que les deux campagnes étaient « de promotion » et qu'elles étaient de nature à influencer le vote des électeurs. Au titre de la sanction, le rapporteur public a préconisé que l'Etat ne rembourse pas les comptes de campagne de M. Huchon. S'il était condamné, le patron de la région devrait donc rembourser les 1,6 million d'euros qu'il a reçus ce titre.

« La lourdeur de cette sanction financière revient à reconnaître qu'il y a eu une infraction grave, ce qui aurait dû conduire le rapporteur public à demander l'annulation de l'élection », s'indignent Philippe Blanchetier et Jérôme Grand d'Esnon, les avocats du militant UMP. M<sup>me</sup> Thiriez, avocat de M. Huchon a plaidé vendredi, que les campagnes n'avaient pas été « conçues dans un but électoral » et n'avaient donc pas à figurer dans les comptes. ■

Béatrice Jérôme



“Dépendance. On naît... on meurt. Entre les deux, on peut s'entraider, non ?”

Nous sommes tous dépendants les uns des autres.

La dépendance des personnes âgées, ce doit être un combat pour la dignité. Nous devons défendre la dignité de nos aînés, si nous voulons être dignes aux yeux de nos enfants.



Vos mutuelles unies  
pour une société plus solidaire